

<b>SÉANCE SPÉCIALE DU</b> <b>1<sup>er</sup> mars 2017</b>
--

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur François Trépanier  
 District No 2 - Madame Annie Rodrigue  
 District No 3 - Mme Émilie Roberge  
 District No 4 - Madame Claudia Vachon  
 District No 5 - Monsieur Claude Duchesne  
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, maire, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

*Que l'avis de convocation de ladite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.*

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Mathieu, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Refinancement d'un montant de 402 600 \$
4. Prochaine séance
5. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

<b>17-03-6827</b>
-------------------

**ADOPTÉ**

4. **Refinancement d'un montant de 402 600 \$**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2004-083, la Municipalité d'East Broughton souhaite emprunter par billet un montant total de 402 600 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ce billet est émis;

Il est proposé par monsieur François Trépanier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 402 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **2004-083** soit réalisé;

QUE le billet soit signé par le maire et la directrice générale adjointe;

QUE le billet soit daté du 8 mars 2017;

QUE les intérêts sur le billet soient payables semi-annuellement;

QUE le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

2018.	35 600 \$
2019.	36 600 \$
2020.	37 500 \$
2021.	38 600 \$
2022.	39 600 \$ (à payer en 2022)
2022	214 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'East Broughton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2004-083, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**17-03-6828**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu unanimement :

QUE la Municipalité d'East Broughton accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la région de Thetford pour son emprunt par billets en date du 8 mars 2017 au montant de 402 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro **2004-083**. Ce billet est émis au prix de 402 600 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

35 600 \$	2.344 %	8 mars 2018
36 600 \$	2.344 %	8 mars 2019
37 500 \$	2.344 %	8 mars 2020
38 600 \$	2.344 %	8 mars 2021
254 300 \$	2.344 %	8 mars 2022

QUE le billet, capital et intérêts, soit payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**17-03-6829**

**ADOPTÉ**

**5. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance aura lieu le 3 avril 2017 à 19h30.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h 40.

**17-03-6830**

**ADOPTÉ**

---

KAVEN MATHIEU, MAIRE

---

Manon Vachon, Dir. gén. adjointe